

le règlement

Toute inscription au **TREG®** - Ennedi Trail 2019 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1.1 : ÉPREUVES

Le **TREG®** est une course à pied nature de longue distance, empruntant des terrains désertiques sablonneux ou pierreux très variés. La distance de cette épreuve est d'environ 180 km, pour environ 2 400 mètres de dénivelé positif. Le lieu du départ et d'arrivée se situe au Tchad dans la région de l'Ennedi.

Le **TREG®** se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 72 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait à partir d'un GPS (fourni par l'organisation). Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents.

Le départ sera donné le mercredi 20 février 2019 à 07 h 00.

Deux autres courses sont organisées en parallèle du **TREG®** afin de proposer des distances plus accessibles à une majorité de coureurs :

- Le **Half TREG®** dont la distance est d'environ 90 km, pour environ 1200 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 35 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents. Le départ sera donné le mercredi 20 février 2019 à 07 h 00.
- Le **TREG® Marathon** dont la distance est d'environ 45 km, pour environ 600 mètres de dénivelé positif, se déroule en une seule étape non-stop, en boucle, en autosuffisance alimentaire à allure libre, en un temps limité à 18 h, couplé à des barrières horaires. La navigation se fait également à partir d'un GPS fourni par l'organisation. Un roadbook est également fourni comprenant des cartes satellites et d'illustration qui ne peuvent en aucun cas servir de navigation pour les concurrents. Le départ sera donné le mercredi 20 février 2019 à 07 h 00.

Le **TREG®** est organisé par la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION, en charge de la partie « Séjour & Course », en partenariat avec la SAS POINT AFRIQUE VOYAGES en charge de la partie « Voyage ».



Programme :

- **Dimanche 17 février** : départ de Paris par vol régulier vers N'Djaména et nuit à l'hôtel le cas échéant (pour ceux qui ont choisi un départ de Paris).
- **Lundi 18 février** : départ matinal par vol intérieur vers l'Ennedi. Réception par les autorités. Transfert en 4x4 vers le camp de base du **TREG®**. Arrivée dans l'après-midi – Installation puis nuit au camp de base du **TREG®**.
- **Mardi 19 février** : vérifications technique et médicale – Formation Balise et GPS – Briefing de la course.
- **Mercredi 20 au Samedi 23 février** : déroulement des courses : le **TREG®**, le **Half TREG®** et le **TREG® Marathon**. Les coureurs déjà arrivés de ces courses pourront suivre les autres concurrents ou visiter des sites naturels grâce aux véhicules et guides mis à leur disposition.
- **Samedi 23 février** : journée libre – visites diverses (Guelta Archeï, Peintures rupestres...) – remise des Trophées – soirée de clôture.
- **Dimanche 24 février** : départ matinal en 4x4 pour l'aéroport – Vol retour intérieur vers N'Djaména. Dîner de groupe à N'Djaména – Transfert à l'aéroport vers 21h – Vol régulier de nuit vers Paris (pour ceux qui ont choisi un départ de Paris).
- **Lundi 25 février** : Arrivée à Paris à Roissy Charles de Gaulle à 6 h 00 du matin.

1.2 : PARTICIPATION

Le **TREG®** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2001 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail longue distance (> 80 km) fortement conseillée.

Le **Half TREG®** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2001 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de trail (> 40 km) fortement conseillée.

Le **TREG® Marathon** est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2001 ou avant, licenciée ou non, avec une expérience de course d'endurance (> 21 km) fortement conseillée.

Par mesure dérogatoire, les personnes nées entre 2002 et 2003, seront autorisées à participer à l'une quelconque des épreuves moyennant la signature par les parents d'une décharge stipulant expressément qu'ils prennent l'entière responsabilité de l'engagement du concurrent mineur à l'une de courses et qu'ils s'engagent à l'accompagner tout au long de l'épreuve.

1.3 : TRAIL AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le principe de course individuelle en autosuffisance est la règle pour toutes les courses de type **TREG®**. Sur le parcours, des zones de ravitaillement positionnées tous les 20 à 30 kilomètres environ sont approvisionnées en eau pour le remplissage des bidons ou poches à eau dans la limite de 3 à 4 litres/personne selon les zones de ravitaillement.

Chaque coureur doit veiller à disposer :

- au départ de l'épreuve, de la quantité d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée en autosuffisance alimentaire sur la distance de la course choisie :
 - le **TREG®** : 72 h maxi, soit 6 000 calories obligatoires ;
 - le **Half TREG®** : 35 h maxi, soit 3 000 calories obligatoires ;
 - le **TREG® Marathon** : 18 h maxi soit 1 500 calories obligatoires ;



- au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant et ce avec un minimum de 2 litres d'eau embarqués.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des Points de Contrôle (PC's) prévus à cet effet.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

1.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions climatiques de l'épreuve peuvent être difficiles (nuit, chaleur, vent de sable...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Pour s'inscrire au **TREG®**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail longue distance de 80 km.

Pour s'inscrire au **HalfTREG®**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum un trail de 40 km.

Pour s'inscrire au **TREG® Marathon**, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum une course d'endurance d'au moins 20 km.

Un certificat médical de moins d'un an est demandé à tous les coureurs ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans (pour tous les coureurs ayant moins de 35 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge) ;
- épreuve d'effort de moins de deux ans pour tous les coureurs de plus de 35 ans.

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 janvier 2019, par mail à i.paucot@le-treg.com.

Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et les droits d'inscription perdus.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

1.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation aux différentes courses de type **TREG®** entraîne *de facto* l'acceptation sans réserve du présent règlement publié par l'organisation, consultable dans la rubrique « Documents & Formalités » sur le site Internet et inclus dans votre pack « Inscription ».

1.6 : NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Pour sa cinquième édition, le nombre de concurrents engagés sur les 3 épreuves de type **TREG®** est limité à 100 personnes, coureurs et accompagnants compris.



1.7 : INSCRIPTION

Les inscriptions des coureurs sont possibles uniquement en individuel.
Des inscriptions d'accompagnants sont également disponibles.

Le montant de l'inscription est variable en fonction de la date de l'engagement suivant les informations ci-dessous :

Inscription individuelle – départ de PARIS

INSCRIPTION DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 3 150 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 700 €
et un forfait « Séjour & Course » de 2 450 €).

Échéancier :

À l'inscription : **900 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 septembre 2018 : **800 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **700 €** Par chèque ou CB à l'ordre de Point-Voyages
Au 15 janvier 2019 : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 3 350 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 700 €
et un forfait « Séjour & Course » de 2 650 €).

Échéancier :

À l'inscription : **1 900 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **700 €** Par chèque ou CB à l'ordre de Point-Voyages
Au 15 janvier 2019 : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription individuelle – départ de N'DJAMÉNA

INSCRIPTION DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 2 450 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **900 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **850 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 janvier 2019 : **700 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 2 650 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **900 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **1 000 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 janvier 2019 : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

NB : des conditions spéciales de paiement sont possibles sur demande auprès de l'organisation à concurrents@le-treg.com pour des inscriptions avant le 30 Septembre 2018.

Organisé par T.A.O. (Trail Africa Organization), 5 avenue Marmontel 92500 RUEIL MALMAISON



Le prix d'inscription comprend :

- le vol Paris – N'Djaména régulier (Air France), aller et retour (*uniquement pour les inscrits au départ de Paris*) ;
- la participation à l'une des courses du type **TREG®** ;
- tous les repas pendant la semaine hormis votre alimentation pendant la course ;
- l'hébergement en hôtel pendant les transferts et en tente traditionnelle dans l'Ennedi ;
- les visites des sites naturels ou le suivi de la course en 4x4 quand le concurrent n'est plus en course ;
- les balises satellites de sécurité ;
- les GPS pour la navigation et le Roadbook papier pour les compléments d'informations ;
- les transferts de N'Djaména vers le départ de l'épreuve (et retour) par vol intérieur ou en bus et 4x4 ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;
- une dotation spéciale pour tous les finishers de l'une des courses du type **TREG®** ;
- le film de l'épreuve au format informatique (.mp4 ou autre format équivalent).

Ce prix ne comprend pas :

- le visa pour entrer au Tchad (70 € environ) ;
- les frais personnels ;
- l'acheminement du concurrent vers l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les inscriptions d'accompagnants de coureurs sont aussi possibles selon des conditions spécifiques. Ils pourront à leur choix suivre la course ou bien visiter les sites naturels du parcours.

Voir pages suivantes pour les tarifs et conditions d'inscription des accompagnants.



Inscription accompagnant – départ de PARIS

INSCRIPTION DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 2 150 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 700 €
et un forfait « Séjour & Course » de 1 450 €).

Échéancier :

À l'inscription : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **700 €** Par chèque ou CB à l'ordre de Point-Voyages
Au 15 janvier 2019 : **700 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 2 350 € (décomposé en un forfait « Voyage » de 700 €
et un forfait « Séjour & Course » de 1 650 €).

Échéancier :

À l'inscription : **1 150 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 30 novembre 2018 : **700 €** Par chèque ou CB à l'ordre de Point-Voyages
Au 15 janvier 2019 : **500 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

Inscription accompagnant – départ de N'DJAMÉNA

INSCRIPTION DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018 (tarif préférentiel)

PRIX TOTAL : 1 450 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **750 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 janvier 2019 : **700 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization

INSCRIPTION DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019 (tarif normal)

PRIX TOTAL : 1 650 € (forfait « Séjour & Course »).

Échéancier :

À l'inscription : **1 150 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization
Au 15 janvier 2019 : **500 €** Par chèque ou virement à l'ordre de Trail Africa Organization



Ce prix comprend :

- le vol Paris – N'Djaména régulier (Air France), aller et retour (*uniquement pour les inscrits au départ de Paris*) ;
- tous les repas pendant la semaine ;
- l'hébergement en hôtel pendant les transferts et en tente traditionnelle dans l'Ennedi ;
- les visites sur les sites naturels ou le suivi de la course en groupe à l'aide de 4x4 ;
- les transferts de N'Djaména vers le départ de l'épreuve (et retour) par vol intérieur ou en bus et 4x4 ;
- l'Adhésion à la convention d'assurance souscrite par l'organisateur pour une assurance « Rapatriement & Assistance médicale » (voir Art. 26) ;
- l'Assurance Responsabilité Civile de l'organisation ;

Ce prix ne comprend pas :

- le visa pour entrer au Tchad (70 € environ) ;
- les frais personnels ;
- l'acheminement de l'accompagnant vers l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle à Paris ;
- ce qui n'est pas compris dans l'inscription.

Les inscriptions se font en ligne à partir du site Internet de l'épreuve www.le-treg.com et la fin des inscriptions est fixée au 15 janvier 2019 si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Les documents inclus dans le « pack inscription » que vous avez choisi (individuel, accompagnant) devront être dûment complétés et renvoyés par courrier à l'adresse :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON



Ils pourront être téléchargés sur www.le-treg.com/fr/inscription/documents-formalites.html

Les paiements du « Forfait Séjour & Course » se font par virement aux coordonnées bancaires suivantes ou par chèque, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

Identification nationale	
17515 00600 08000891719 39	
Domiciliation	BIC
CE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
Identification internationale (IBAN)	
FR76 1751 5006 0008 0008 9171 939	
Intitulé du compte	
TAO 42 RUE ÉMILE LEBLOND 92500 RUEIL MALMAISON RUEIL MALMAISON CENTRE	
0000648	

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Les paiements du « Forfait Voyage » peuvent se faire par Carte Bleue par virement ou par chèque auprès de notre partenaire Point-Voyages à l'adresse suivante :

POINT-VOYAGES
4 avenue Félix Chalamel
07700 BOURG SAINT ANDÉOL

Le certificat médical devra être adressé à l'organisation au plus tard le 15 janvier 2019 à l'adresse mail suivante : i.paucot@le-treg.com

ou à l'adresse postale :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Une confirmation de bonne prise en compte de votre inscription vous sera adressée par mail ainsi que la bonne prise en compte définitive de celle-ci lorsque vous vous serez acquitté-e de toutes les échéances de paiement.

Nous vous invitons à consulter les conditions particulières de vente de notre partenaire POINT-VOYAGES concernant l'aspect « Voyage ».



1.8 : PARRAINAGE

Il est possible de parrainer d'autres concurrents en les faisant s'inscrire grâce à vous. Pour chaque parrainage confirmé dont vous êtes l'initiateur, une déduction de 100 € sur votre prochaine échéance sera appliquée (ou un remboursement de 100 € vous sera consenti si vous avez tout réglé au moment du parrainage).

Un parrainage confirmé est acquis lorsque le concurrent parrainé a réglé la première échéance de son inscription.

Vous pouvez parrainer autant de concurrents que vous le souhaitez et cette déduction est cumulative.

Chaque parrainage devra être formalisé par une fiche de parrainage renseignée et signée par le coureur parrainé.

1.9 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre participation à l'une des épreuves du **TREG®**, vous devrez en informer TRAIL AFRICA ORGANIZATION par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

La date de réception de la lettre par TRAIL AFRICA ORGANIZATION sera retenue comme date d'annulation pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation, des frais d'annulation vous seront comptabilisés selon le barème suivant :

- avant le 1^{er} octobre 2018, les frais d'annulation seront de 80 €
- entre le 1^{er} octobre 2018 et le 17 janvier 2019, les frais d'annulation seront de 580 €
- entre 30 et 21 jours du départ, les frais d'annulation seront de 35% du montant de l'inscription
- entre 20 et 14 jours du départ, les frais d'annulation seront de 50% du montant de l'inscription
- entre 13 et 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 75% du montant de l'inscription
- à moins de 5 jours du départ, les frais d'annulation seront de 100% du montant de l'inscription

Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.



1.10 : ÉQUIPEMENT POUR LE TRAIL

1.10.a : POUR LES PARTICIPANTS À UNE ÉPREUVE DE TYPE TREG®

Ces matériels sont à fournir par le coureur :

Obligatoire (contrôle inopiné tout au long du parcours) :

- sac à dos ;
- poche à eau et/ou gourde ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...);
- coupe-vent à la taille du coureur ;
- boussole ;
- briquet ;
- couteau avec une lame métal minimum de 5 cm ;
- miroir de signalisation 6 cm de diamètre ;
- un sifflet ;
- lampe frontale et pile de rechange ;
- 6 000, 3 000 ou 1 500 calories d'alimentation selon la course.

Ainsi que le pack médical concurrent **obligatoire** composé de :

- pansements (Méfex, ou Elasto, ou pansement adhésif type Urgo) ;
- un désinfectant (type Biseptine ou Bétadine Dermique) ;
- 1 bande élastique pour strapping de 1,50 mètre sur 6 ou 8 cm ;
- paracétamol (type Doliprane) : 5 comprimés de 1 g ;
- antispasmodique (type Spasfon) : 6 comprimés ;
- antidiarrhéique (type Tiorfan) : 6 gélules ;
- antivomitif : (Primpéran ou Vogalène ou Motylioc) : 6 comprimés ;
- crème solaire ;
- 1 couverture de survie 2,20 m x 1,40 m ;
- comprimés de sel (20 grammes) : 1 boîte.

Même si nous disposerons de ces matériels à chaque PC, il est par ailleurs conseillé de s'équiper de :

- 1 seringue de 2 mL ;
- 1 aiguille sous-cutanée ;
- 1 paquet de 5 compresses stériles ;
- 1 pipette d'Eosine ;
- 1 paire de ciseaux ;
- 1 tube de crème contre les brûlures (crème hydratante) ;
- 1 tube de Vaseline ou Bépanthène (pour les parties irritées) ;
- 1 tube de VIT A (pour sécheresses des muqueuses, lèvres, nez..) ;
- 5 pipettes de sérum physiologique (pour le sable dans les yeux).



Matériel fourni par l'organisation :

- un GPS portable avec piles de rechange (à rendre après l'épreuve) ;
- une balise satellite (à rendre après l'épreuve) avec fonctions d'alerte ;
- un roadbook papier ;
- eau chaude fournie sur le bivouac et les PC's ;
- tente et matelas à chaque PC.

Très fortement recommandé :

- foulard de protection contre le vent de sable ;
- guêtres de protection contre le sable au niveau des chaussures.

1.10.b : POUR TOUS LES PARTICIPANTS AU VOYAGE DANS L'ENNEDI

Ces matériels sont à fournir par le coureur :

- sac de couchage ou duvet ou alu pack ;
- lampe frontale ;
- un set de couverts et une écuelle ou gamelle pour les repas ;
- foulard de protection contre le vent de sable ;
- crème solaire ;
- lunettes de protection solaire ;
- couvre-chef (casquette, bandana...) ;
- une polaire légère ou équivalent.

1.11 : CERTIFICAT MÉDICAL

La participation au **TREG®**, épreuve en environnement inhabituel et extrême nécessite, en plus d'un entraînement adapté, une bonne santé au moment de votre participation.

Un certificat médical de moins d'un an devra être rempli par un médecin ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme) ou une épreuve d'effort selon les règles suivantes :

- ECG de moins de deux ans (pour tous les coureurs ayant moins de 35 ans et pour tous les coureurs locaux, quel que soit leur âge)
- Épreuve d'effort de moins de deux ans pour tous les coureurs de plus de 35 ans

Le certificat médical et l'ECG (électrocardiogramme) devront être envoyés à Isabelle Paucot, dernier délai le 15 janvier 2019, par mail à i.paucot@le-treg.com.

De plus, les coureurs devront emmener dans leur bagage les originaux, ou une copie COMPLÈTE des documents (ECG / épreuve d'effort) pour les présenter au briefing médical individuel.

Il est important que vous preniez le départ des épreuves du **TREG®** en parfaite condition physique car un mal latent peut s'aggraver fortement dans les conditions extrêmes de l'épreuve, et rendre encore plus difficiles les secours. Le concurrent s'engage à informer impérativement l'équipe médicale de tout problème de santé, même bénin, qu'il a rencontré.



1.12 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET MÉDICALES

Les vérifications auront lieu le mardi 19 février 2019 sur le bivouac de départ dans l'Ennedi. Chaque concurrent devra présenter à l'organisation son équipement obligatoire à savoir son matériel pour la course et sa trousse médicale.

Tout coureur n'étant pas en possession de la totalité de son équipement obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision et sans remboursement des frais engagés.

1.13 : DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

1.14 : BALISE SATELLITE pour le chronométrage et la sécurité

Lors de la remise des dossards une balise satellite est remise individuellement à chaque coureur pour permettre le chronométrage et la sécurité personnelle. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la balise. Le coureur ne pourra pas être suivi par satellite, ni chronométré dans les cas suivants :

- non port de la balise ;
- non allumage de la balise
- perte de la balise ;
- dégradation de la balise ;
- port de la balise non conforme.

Le concurrent s'engage à assister au briefing d'utilisation de la balise satellite à emporter avec lui pendant la course, la balise satellite allumée en permanence et dans son sac, le mémo d'utilisation de la balise remis par l'organisateur.

Le concurrent est aussi parfaitement informé que sa position ne pourra pas être connue de l'organisation si ce dernier reste de façon prolongée dans une grotte, une caverne ou un canyon étroit. Pour être localisé, le concurrent devra être en visibilité des satellites sous un ciel largement visible.

1.15 : BAGAGES COUREURS

Chaque concurrent amène son propre sac de voyage destiné à ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...) et le cas échéant le sac pour la course.

Le poids total de vos bagages ne pourra pas excéder 15 kg pour votre sac principal et 5 kg pour votre bagage à main.

Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeurs.

Les bagages sont sous la responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour. Il est conseillé de ne rien laisser de visible dans sa yégué en particulier les téléphones portables.



1.16 : POSTE DE CONTRÔLE ET DE SECOURS

Sur le parcours, les coureurs devront obligatoirement passer aux points de contrôle (PC's) situés tous les 20 à 30 km environ sur le parcours.

Ces postes de contrôle auront plusieurs fonctions :

- ils permettront le ravitaillement en eau des concurrents (dans la limite de 3 ou 4 L/personne) ;
- ils permettront le repos des concurrents avec des matelas permettant de se reposer ;
- ils permettront le secours des concurrents grâce à des moyens médicalisés.

1.17 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale spécialisée dans ce type d'épreuve en environnement désertique sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Sur le parcours, tous les 20 à 30 km environ, les PC's disposeront chacun d'un secouriste et de moyens médicalisés en cas de besoin.

Ces postes sont en liaison satellite avec le PC de la course. Un coordinateur médical est présent pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés pour l'évacuation. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin, une infirmière ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Le concurrent est conscient que dans le cas d'une extrême fatigue, son comportement et ses décisions peuvent être altérés. Il lui appartient de ne pas atteindre cet état. L'organisation ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de décisions absurdes ou inconséquentes du concurrent.

1.18 : CONDITIONS CLIMATIQUES

Températures moyennes en février : 30 °C la journée, 10 °C la nuit.

Des phénomènes climatiques exceptionnels d'intense chaleur (> 40 °C) peuvent survenir.

1.19 : TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Un temps maximal pour réaliser la totalité du parcours est fixé pour chaque épreuve de type **TREG®**. Ainsi les temps maximaux autorisés sont :

- pour le **TREG®** : 72 heures ;
- pour le **Half TREG®** : 35 heures ;
- pour le **TREG® Marathon** : 18 heures.



Les heures limites de départ (barrières horaires) des PC's seront définies et communiquées dans le RoadBook.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir d'un PC avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au PC).

L'organisateur se réserve le droit de déroger exceptionnellement à ces règles en cas de situation particulière (retard d'un concurrent suite à une aide apportée à un autre concurrent, conditions de courses spécifiques...).

Tout concurrent mis hors course sera rapatrié en véhicule 4x4 vers le bivouac d'arrivée dans des limites horaires que l'organisation ne peut garantir. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.

1.20 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un PC. Il doit alors prévenir le responsable du PC, qui sera en charge d'organiser son rapatriement en véhicule 4x4 vers le bivouac d'arrivée lorsque cela sera possible.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon impératif entre 2 PC's nécessité par les conditions physiques ou mentales défaillantes du concurrent, celui-ci (ou un autre concurrent lui portant secours) devra utiliser la fonction « Demande d'aide » de sa balise satellite pour avertir les organisateurs de la course.

1.21 : PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum de 6 heures est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :



- port du dossard non conforme ;
- non présentation d'une pièce d'identité ;
- non allumage de la balise
- extinction volontaire de la balise
- non allumage du GPS
- arrêt volontaire du GPS
- non respect des consignes données par le PC ;
- utilisation d'un moyen de transport ;
- départ d'un PC au-delà de l'heure limite ;
- non pointage aux PC's ;
- non assistance à un concurrent en difficulté ;
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement ;
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout habitant de la région ;
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve ;
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle antidopage.

1.22 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation d'un concurrent devra être formulée par écrit et adressée à l'attention du Directeur de Course dans les 12 heures après l'affichage des résultats provisoires.

1.23 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du **TREG®**. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

1.24 : JURY D'ÉPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur ;
- du directeur de la course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables des PC's concernés ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.



1.25 : MODIFICATIONS du parcours ou des barrières horaires ANNULATION de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de contrôle, de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (vent de sable...), les départs peuvent être reportés ou non selon la course concernée. L'organisation mettra tout en œuvre pour organiser les départs de chaque épreuve, même raccourcie, dans le respect de la sécurité des concurrents, quitte à basculer les coureurs d'une épreuve vers une autre. Sans solution, les courses peuvent être annulées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter les épreuves en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Comité d'Organisation.

1.26 : ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la compagnie tchadienne La STAR Nationale, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

L'organisateur fera bénéficier chaque coureur ou accompagnant d'une assurance Rapatriement et Assistance Médicale souscrite auprès d'un organisme tel que Mondial Assistance.

La convention d'assurance mentionnée ci-dessus sera fournie à chaque concurrent sur simple demande dès son inscription confirmée.

1.27 : ROADBOOK ET ORIENTATION SUR LE PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours est fourni au moment de la remise des dossards. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les PC's (lieux de ravitaillements, de repos, postes de secours)... Ce carnet sera donné, en un seul exemplaire, exclusivement aux inscrits.



Un GPS portable (avec piles de recharge) sera fourni à chaque coureur avec les waypoints intégrés du parcours qu'il conviendra de suivre. Une formation à l'utilisation de ce GPS sera donnée le mardi 19 février 2019 sur le Bivouac. Le concurrent reconnaît connaître les principes d'utilisation d'un GPS de navigation adapté au Trekking s'engage à participer impérativement à la formation d'utilisation dispensée sur le bivouac. Les concurrents doivent impérativement allumer leur GPS avant le départ de la course et s'engagent à ne pas l'éteindre durant la course. Le concurrent s'engage à ne pas sortir volontairement du parcours de la course intégré dans le GPS et en particulier à ne pas prendre des raccourcis. Il pourrait mettre en jeu sa sécurité.

Une balise de suivi satellite avec appel d'urgence sera fournie également à chaque coureur pour sa sécurité. Il s'engage à la laisser allumée en permanence, à s'assurer pendant l'épreuve qu'elle est bien positionnée en haut de son sac et il comprend que le déclenchement se fait sur un appui long de 3 secondes sur l'une des touches d'appel. Le coureur est également conscient que le signal de la balise ne pourra pas être émis à l'intérieur d'une grotte ou sous un rocher ou tout près d'un grand rocher. De même, le coureur s'engage à allumer son GPS et ne pas compter sur les autres concurrents pour le guider.

Le GPS portable et la balise satellite devront être restitués impérativement à l'organisateur à l'arrivée de l'épreuve. Un chèque de caution de 500 € sera demandé afin de garantir la bonne restitution de ces matériels et sera encaissé s'ils ne sont pas rendus à l'issue de l'épreuve.

1.28 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée des courses auxquelles ils participent seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis pour chaque épreuve. Les vainqueurs homme et femme de chaque course recevront un trophée et/ou un lot.

Les catégories classées sont :

- Espoir H & F
- Senior H & F
- Master 1 H & F
- Master 2 H & F
- Master 3 H & F
- Master 4 H & F

Le détail des récompenses pourra être communiqué sur demande au moment de la remise des dossards.

On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant la barrière horaire :

- de 6 h 59 le samedi 23 février 2019 pour le **TREG®** ;
- de 17 h 59 le jeudi 21 février 2019 pour le **Half TREG®** ;
- de 21 h 59 le mercredi 20 février 2019 pour le **TREG® Marathon**.



1.29 : SOUTIEN CARITATIF

Dans le cadre des valeurs de solidarité du **TREG®**, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer un projet pour la Région du Borkou ou de l'Ennedi en partenariat avec l'Association AFRICA RUN.

Néanmoins, ce projet ne sera étudié avec les instances locales que si des bénéfices réels sont réalisés à l'issue de l'événement.

1.30 : DROIT À L'IMAGE

Par sa participation au **TREG®**, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

1.31 : C.N.I.L.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation aux épreuves du **TREG®** (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION et de la SAS POINT AFRIQUE VOYAGES.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

à la SAS TRAIL AFRICA ORGANIZATION
5 avenue Marmontel
92500 RUEIL MALMAISON

ou à la SAS POINT AFRIQUE VOYAGES
4 avenue Félix Chalamel
07700 BOURG SAINT ANDÉOL